

Communiqué de presse

-Rencontres de l'Observatoire départemental -

L'Observatoire Départemental de l'Habitat organise ses 2^è rencontres sur le thème de l'habitat privé

Vendredi 27 novembre 2009 de 9h à 16h30 à l'Hôtel du Département, à Rouen



Pour la deuxième année consécutive, une journée de rencontres est organisée par l'Observatoire Départemental de l'Habitat pour aborder un thème aussi important qu'il impacte le quotidien des territoires : « **Maintenir un habitat privé de qualité pour tous. Enjeux, acteurs, outils** ».

En présence d'experts et de décideurs locaux, ces rencontres sont organisées dans le cadre de la politique publique départementale en faveur du maintien de l'habitat privé de qualité.

Le programme de cette journée :

- 10h :** Le rôle du parc privé et se mobiliser pour l'amélioration du parc privé
- 11h45 :** L'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), un outil au service des territoires. Retour sur les « OPAH-renouvellement urbain » de Bolbec et de la Vallée du Cailly.
- 14h :** La lutte contre les logements énergivores. Présentation d'opérations réalisées à Saint-Vaast-Dieppedalle.
- 14h45 :** La lutte contre l'habitat dégradé. Retour sur les Programmes d'Intérêt Général de la CODAH et du Département.

La politique départementale en faveur de l'habitat :

Le Département de Seine-Maritime aide à l'amélioration, à la réhabilitation de l'habitat privé, accompagne les ménages aux ressources modestes pour y accéder ou s'y maintenir. Toutes les aides sont en ligne sur www.seinemaritime.net/guidedesaides.

- Les aides proposées pour l'amélioration de l'habitat privé, sous condition de ressources :

- **l'aide à la restauration immobilière** destinée aux propriétaires occupants ou futurs propriétaires occupants qui permet de financer des travaux d'habitabilité, de confort,
- **l'aide à l'adaptation personnalisée des logements** qui soutient les travaux permettant le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées,
- **l'aide à la réalisation de logements conventionnés** dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et des Programmes d'Intérêt Général (PIG) pour que les propriétaires puissent améliorer leurs logements en s'engageant à les louer à des familles à revenus modestes,
- **les aides aux communes et intercommunalités** pour qu'elles puissent mener des études en vue de la réalisation d'OPAH et PIG.

- La mise en œuvre d'un **Programme d'Intérêt Général Départemental** : ce Programme est destiné à lutter contre l'habitat non décent en complément des dispositifs de l'Etat et ceux des communes ou communautés de communes pour la lutte contre le péril et l'insalubrité.

- **Les aides en faveur de l'accès et du maintien dans un logement dans un contexte social spécifique** : le Fonds de Solidarité Logement et le Fonds Départemental de Garantie et de Caution des Loyers interviennent, sous certaines conditions, pour accompagner les ménages en difficulté à accéder à un logement ou les aider en cas d'impayés de loyers, d'eau et énergie.

Contact Presse :

Attachée de presse : Camille Delamare / Port : 06 74 35 26 07 / camille.rotunno@cq76.fr
Directeur de la Communication : Pierre Bouho / Port : 06 80 58 59 68 / pierre.bouho@cq76.fr